

COMMUNE DE CŪZAC  
PROCES VERBAL

**Nombre de membres en exercice:** 11

**Séance du 13 juin 2022**

**Présents :** 9

L'an deux mille vingt-deux et le treize juin l'assemblée régulièrement convoquée le 13 juin 2022, s'est réunie sous la présidence de  
**Sont présents:** Geneviève VANDEKERCKHOVE, Marcel DOURNES, Claudine RASPIENGEAS, Alain MALBERT, Jean-Pierre BAYOL, Marie-Claire VIANA, Pierre GRANIER, Evelyne MOURGUES, Virginie CROS

**Votants:** 9

**Représentés:**

**Excuses:** Daniel VANDEKERCKHOVE, Gilles GARD

**Secrétaire de séance:** Marie-Claire VIANA

Approbation du procès verbal de la séance du 07/03/2022. Signature du registre des délibérations.

Objet : LOCATION MAISON DU LEVANT

Mme le Maire indique au Conseil Municipal qu'en ce qui concerne la location de la maison du Levant plusieurs demandes de location ont été présentées et doivent être examinées.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Décide** de louer la maison du Levant à Madame KOCHIEVA Nana à compter du 20 juin 2022.

**Fixe :** - loyer mensuel à 680 € plus 60 € de provision de charges, révisable au 01

janvier de chaque année sur l'indice de référence du 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année précédente,

- loyer payable en début de mois.

- la caution à un mois de loyer, soit 680 € payable à l'entrée dans les lieux.

- **Autorise** Madame le Maire, à signer le bail de location et toutes les pièces annexes à ce contrat de location.

Objet: ACHAT MISE EN PLACE RESERVE INCENDIE

Suite à la vérification, par les sapeurs pompiers du Lot, des Points Eau Incendie de notre commune, il apparaît que certains points n'ont pas de débits suffisants

En tant qu'autorité municipale il appartient à la commune de remédier à ces insuffisances pour assurer la sécurité en cas d'incendie. C'est pourquoi il a été envisagé d'installer une réserve d'eau incendie dans le bourg près de l'école. Des devis ont été demandés et étudiés. Après présentation de ces devis, le Conseil Municipal a retenu celui proposé par l'entreprise Grégory, Spie Batignolles à Capdenac (12) qui s'élève à 9 564 € HT pour la fourniture et l'installation totale du dispositif.

Des subventions seront demandées, pour financer cet investissement, auprès du département et de l'Etat.

Questions diverses :

- Accès au bord du Lot : une pancarte "chemin privé" sera apposée ainsi que des barrières pour empêcher les voitures et camping-cars de s'approcher du bord de l'eau. Seul l'accès piéton sera possible.

- L'achat et l'installation d'un nouveau lave-vaisselle pour le Foyer Rural sont encourus, le conseil décide de céder l'ancien à l'Association "Rêvons nos Villages".

- L'employée à la cantine, Christelle Pierron a passé avec succès l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, son nouveau grade lui sera attribué à compter du 01/10/2022.

- les enseignantes de l'école ont fait part des fortes températures relevées dans leurs classes ces derniers jours, une réflexion est menée pour équiper les classes de ventilateurs au plafond.

- les guêpes s'installant dans le creux des poteaux du grillage de la cour de l'école l'entreprise Allo Frelons sera contactée pour remédier à ce problème.

- La garderie du mercredi à Saint-Félix étant de plus en plus fréquentée une réunion sera demandée aux organisateurs pour trouver le meilleur fonctionnement.

LE MAIRE

La séance a été levée à 21 heures 30.

Geneviève Vandekerckhove